Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°20231221077 • MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION D'UN EMPLOI AIDE CONTRACTUEL DE DROIT PRIVE POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Le jeudi 21 décembre 2023, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 15 décembre 2023, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.
14 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Christian BERNARD, Jean CLEMENT, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.
4 absents : Gérard CASENOVE ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA, Armel BRIAND, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,
Rappelle à l'Assemblée que Conformément à l'article 34 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque Collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement ;
Précise qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;
Expose d'une part qu'il est nécessaire de garantir et de renforcer les missions des services techniques dont l'entretien des espaces verts ;
Indique que le Plan de Relance prévoit d'augmenter le nombre de « Parcours Emploi Compétences » (PEC) ciblés sur les jeunes, autour du triptyque emploi-accompagnement-formation, pour atteindre 80.000 bénéficiaires en 2021 ;
Informe que par arrêté du 9 janvier 2023, le Préfet de Région Occitanie a fixé les montants de l'aide de l'Etat pour les Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dénommés « Parcours Emploi Compétences » (PEC) et les Contrats Initiative Emploi (CIE) du Contrat Unique d'Insertion (CUI), portant le taux de prise en charge à 40 % du SMIC brut pour une durée hebdomadaire de 26 heures pour 12 mois ;
Rappelle que le contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé aux employeurs du secteur non marchand, mentionnés, en particulier les Collectivités Territoriales. Il a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel et peut, aux fins de développer l'expérience et les compétences du salarié prévoir une période d'immersion auprès d'un autre employeur ;
Propose à l'Assemblée, la mise en œuvre d'une convention PEC prescrites dans le cadre du CUI pour une durée de 12 mois concernant le secteur technique pour un temps de travail de 35 heures hebdomadaires aidés par une prise en charge au taux de 40% du SMIC brut, sur une durée modulable entre 20 et 26 heures hebdomadaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 15 voix pour,
Approuve la création d'un poste d'agent technique à temps complet 35/35ème d'une durée de 12 mois dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences », aidés par une prise en charge au taux de 40% du SMIC brut, sur une durée modulable entre 20 et 26 heures hebdomadaires
Approuve de fixer la rémunération de ce contrat « PEC » sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023
Reçu en préfecture le 27/12/2023
Publié le 27/12/2023
ID : 066-216602300-20231221-20231221077-DE

Approuve la modification du tableau des effectifs par la création d'un emploi dans le cadre du dispositif « PEC ».
Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec les prescripteurs pour ce recrutement et à signer toute pièce à intervenir en la matière.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 27/12/2023
Reçu en préfecture le 27/12/2023
Publié le 27/12/2023
ID : 066-216602300-20231221-20231221077-DE

Signé par : Bruno GUÉRIN
Date : 27/12/2023
Qualité : Maire